

**COMMUNE DE
BUCQUOY**

**DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS**

**CANTON DE
BAPAUME**

DELIBERATION

N°50/2026

Objet :

**Renouvellement du
contrat de Nicolas
CANDELIER**

**Certifié exécutoire
par le Maire, le**

12 AOUT 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 31 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 27 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Ghislaine LEMAIRE, Fiona HERENT, Juliette PETIT, Laurent DHE, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI.

Absent : Arnaud BARBET

Procurations :

Ghislaine LEMAIRE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Laurent DHE donne procuration à Jules VARLET

Fiona HERENT donne procuration à Nathalie BISSETTE

Juliette PETIT donne procuration à Eugène DELAMBRE

Bernard FIEF donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Catherine ACCART

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE explique que le contrat de Monsieur Nicolas CANDELIER arrive à son terme le 31 août prochain. Il ajoute que cela fait 6 ans que Monsieur CANDELIER est en CDD et qu'il n'est plus possible de lui proposer en contrat en CDD. Il n'existe plus de surplus d'activité, Monsieur DELAMBRE propose donc de ne pas conserver cet emploi temporaire.

Après discussion et à la majorité des membres présents et représentés (15 voix pour dont 4 procurations, 2 abstentions dont 1 par procuration et 1 voix contre par procuration), le conseil municipal décide de ne pas conserver l'emploi temporaire occupé par Monsieur CANDELIER.

Envoyé en préfecture le 12/08/2026

Reçu en préfecture le 12/08/2026

Publié le

ID : 062-216201814-20260731-D50_2026-DE

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Le Maire,
Eugène DELAMBRE**

